

DÉPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE
16/2024****DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 9 Avril 2024****Objet :**Composition
Commission d'Appel
d'Offres**Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Hajera TURKI, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Dominique REDON Membre Qualifié, Cécile COIGNÉ, Annie SUAU-BOURDIS, Françoise DAVID, Membres Nommés.

Absents :

Michel VENDRA Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Pouvoirs : Marie-Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAYDate de convocation : 29 Mars 2024
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 10

VU l'article L.132-6 du code de l'action sociale, « le centre d'action sociale est un établissement public communal ou intercommunal administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal ». Il a donc dans tous les cas la qualité d'établissement public local.

VU les articles L.1414-2 et L.1411-5 que la Commission d'appel d'offres (CAO) des CCAS, en tant qu'établissements publics communaux, est composée (en sus du président) de cinq membres et cinq suppléants élus en son sein par l'organe délibérant du CCAS qu'est son conseil d'administration.

VU la délibération n°28/2023 du Conseil d'Administration du 25 Juillet 2023 relative à la constitution et désignation des membres de la Commission d'appel d'offre

CONSIDERANT que tous les membres siégeant au conseil d'administration du CCAS, quelle que soit leur qualité (membre élu ou nommé) sont susceptibles de composer la CAO.

LE RAPPORTEUR propose de nommer les 5 membres suivants :

- Nathalie LEVRAT
- Nathaly TAVERNIER
- Annie SUAUBOURDIS
- Cecile COIGNE
- Isabelle DEFAY

LE RAPPORTEUR propose de nommer les 5 membres suppléants suivants :

- Hajera TURKI
- Marie-Frédérique DI RAFAELLE
- Françoise DAVID
- Laetitia MAGINOT
- Mylène GOURGAND

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n°16/2024 relative à la désignation des membres de la CAO

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 15 Avril 2024

La Vice - Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT

